

Grenelle : aménagement, urbanisme, logement, quelle implication des acteurs de l'habitat?

Alors que le Grenelle de l'Environnement poursuit son parcours parlementaire, le réseau des acteurs de l'habitat offre aux collectivités locales, organismes Hlm, services déconcentrés de l'Etat et plus largement aux acteurs intéressés, l'occasion de s'informer et de débattre de l'impact de ces questions sur leurs pratiques.

Les évolutions législatives en cours sont en effet importantes : performance énergétique de l'offre nouvelle, prise en compte des objectifs environnementaux dans le droit de l'urbanisme, généralisation des plans climat territoriaux, évolution des documents de planification (SCOT, PLU, PDU, PLH), , rénovation thermique du logement et promotion des énergies renouvelables....

L'impact de ces transformations sera particulièrement sensible dans les champs « urbanisme et aménagement » et « maîtrise de l'énergie dans l'habitat », au cœur des problématiques du réseau. En effet, les acteurs de l'habitat seront amenés à réorienter leur action commune, dans un contexte marqué par une technicité spécifique, par une gouvernance modifiée, par une culture de l'évaluation et des impacts écologiques renforcée, à un moment où le financement du changement écologique reste en grande partie à construire.

La journée s'ouvrira sur un nécessaire temps de clarification des problématiques soulevées par la traduction législative du Grenelle. Au-delà d'un indispensable point d'actualité, il s'agira bien de sérier les principaux enjeux pour les acteurs. Ce temps préludera à une mise en débat par des représentants des collectivités locales, du monde Hlm et de l'Etat, de leurs priorités propres et des conditions de réussite du « pari » Grenelle.

L'après-midi sera consacrée à la présentation d'expériences déjà conduites dans les territoires par les collectivités locales, les organismes Hlm, leurs associations régionales, les services de l'Etat et plus largement les acteurs de l'habitat. Elles sont en effet riches d'enseignements sur le renouvellement des pratiques en cours et les voies de sa réussite.

Mardi 24 novembre 2009
09h30 – 16h30

Caisse des dépôts et consignations
15 quai Anatole France
75007 Paris

Métro Assemblée Nationale (ligne 12)
RER Musée d'Orsay (ligne C)



Grenelle : aménagement, urbanisme, logement, quelle implication des acteurs de l'habitat?

08 h 45 : Accueil des participants

09 h 30 : Introduction par des représentants du réseau

- **Dominique DUJOLS**, L'Union sociale pour l'habitat
- **Emmanuel HEYRAUD**, Association des Maires de Grandes Villes de France

09 h 45 : Les dispositions législatives dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme

- **Catherine DI COSTANZO**, Conseillère technique, L'Union sociale pour l'habitat
- **Nicolas PORTIER**, Délégué général, Assemblée des communautés de France

10 h 30 : Le point de vue des acteurs nationaux : table ronde

- **Dominique BRAYE**, Sénateur des Yvelines, Président de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines
- **Benjamin DUBERTRET**, Directeur des Prêts et de l'Habitat, Caisse des Dépôts et Consignations
- **Michèle PAPPALARDO**, Commissaire générale au développement durable, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
- **Thierry REPENTIN**, Sénateur de Savoie, Président de l'Union sociale pour l'habitat
- **Philippe TOSTAIN**, Conseiller municipal délégué de Lille, Vice-Président de l'Association AMORCE
- Échanges avec les participants

Table-ronde et échanges animés par **Alain GRAESEL**, Professeur à l'École des Mines de Nancy

12 h 15 : Déjeuner

Animation : **Claire DELPECH** (ADCF) et **Dominique BELARGENT** (USH)

13 h 45 : Le plan climat territorial

- Le plan climat territorial de la communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace
- **Élodie THUET**, Directrice du développement durable, CAMSA

14 h 15 : La planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale

- Un PLU communautaire
- **Philippe BARRY**, Vice-Président, Communauté de communes du Val de Vienne
- Échanges avec les participants sur les deux expériences présentées

15 h 00 : Les conséquences du Grenelle sur les stratégies patrimoniales

- Le plan stratégique de patrimoine de Villogia
- **Marc BONNAURE**, Directeur du patrimoine, Villogia

15 h 30 : La mutualisation des expériences de développement durable sur un territoire

- La commission partenariale pour le développement de l'offre du CRH des Pays de la Loire
- **Hugues-Mary BREMAUD**, Chargé du suivi des bailleurs sociaux, DREAL Pays de la Loire
- **Anne CHEMIER**, expert, Union sociale pour l'habitat
- **Mireille ÉVENOT**, Directrice, USH des Pays de la Loire
- Échanges avec les participants sur les deux expériences présentées

16 h 15 : Conclusions par des représentants du Réseau

- **Philippe ANGOTTI**, Association des communautés urbaines de France

16 H 30 : Fin de la journée

Grenelle : aménagement, urbanisme, logement, quelle implication des acteurs de l'habitat?

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Fonction : Institution :

Adresse :
.....
.....

Coordonnées email : @

Coordonnées téléphoniques :

Participera au déjeuner :

- q oui
q non

Mardi 24 novembre 2009

09h30 – 16h30

Caisse des dépôts et consignations

15 quai Anatole France

75007 Paris

Participation aux frais : 70 euros (une facture vous sera adressée à l'issue de la journée)

q Chèque bancaire à l'ordre de l'Union sociale pour l'habitat

q Virement n°émis le

Merci d'adresser votre inscription règlement à l'appui. Nous ne pourrons rembourser les frais d'inscription en cas d'annulation après le 17/11/2009.

Titulaire du compte : l'Union sociale pour l'habitat

Domiciliation : DEXIA CLF Banque

Banque	Guichet	N° de compte	Clé Rib
13148	02955	10247200200	86

Par email : carole.lobeau@union-habitat.org

Par Tél : 01 40 75 68 25

Par courrier :

Union sociale pour l'habitat
Service Congrès
À l'attention de Carole Lobeau
14, rue Lord Byron
75 008 - Paris

Par fax :

Union sociale pour l'habitat
Service Congrès
A l'attention de Carole Lobeau
01 40 75 68 35

Attention, le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans leur ordre d'arrivée. Nous ne pourrons accueillir plus de 2 personnes par structure.